

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Journée d'étude organisée par la
Mission d'animation territoriale et professionnelle
du pôle solidarité
[MATPPS]

L'économie sociale et solidaire : quels atouts pour les projets de territoire ?

1^{er} décembre 2014

Bourse départementale du travail de Bobigny 93000



Table des matières

Ouverture	7
L'économie sociale et solidaire et le développement social local	10
Table ronde 1: Les politiques départementales en faveur de l'ESS	22
Table ronde 2: Le développement des partenariats locaux: un intérêt partagé	29
Conclusion	34

Intervenants

Jean-François BAILLON	Vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis en charge de la solidarité, l'insertion, l'économie sociale et solidaire
Eric FORTI	Président de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Ile-de-France (CRESS-IF)
Diana DRLJACIC	La Fripouille, association Culture Art Société Production, Aubervilliers
Séverine BELLEC	Directrice de la Collecterie, Montreuil
Fouad EDDÉ	Animateur, Underconstruction, Saint-Denis
Véronique SAINT-AUBIN	Solidarité Formation Mobilisation Accueil et Développement
Isabelle BENEDIC	Responsable de circonscription, service social départemental, Conseil général de la Seine-Saint-Denis
Thibaud WILLETTE	Directeur des Affaires européennes et internationales au Conseil régional de Seine-Saint-Denis
Charles ASSOULINE	Directeur de la Direction du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'innovation
Florence SARTHOU	Directrice, Direction de la prévention et de l'action sociale, Conseil général de la Seine-Saint-Denis
Mathilde SACUTO	Directrice déléguée à l'innovation sociale et territoriale, Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Animation

Carine FILLION, Journaliste

Ouverture

Carine FILLION, *journaliste*

Nous sommes réunis en ce lundi 1^{er} décembre pour une journée d'étude sur la thématique de l'économie sociale et solidaire. L'objectif sera de présenter les atouts de cette nouvelle économie pour les projets de territoire. Qu'entend-on précisément par économie sociale et solidaire ? C'est la contraction de deux formes d'économies différentes : l'économie sociale qui propose une approche par le statut (type associatif, coopératif, mutualiste) et l'économie solidaire qui se fonde sur l'objet solidaire, social, équitable. L'économie sociale en Seine-Saint-Denis représente environ 3250 établissements, dont 300 associations (soit plus de 92 %). Il s'agit d'environ 31 000 emplois directs (source Insee 2006) auxquels s'ajoutent ceux de l'économie solidaire qu'aucune étude n'a su chiffrer précisément. Le Département enregistre entre 2007 et 2008 une forte hausse de plus de 11,5 % des effectifs de l'économie sociale et solidaire contre seulement + 3,5 % pour la région. Cette évolution illustre bien les performances solides de ce secteur dans une période de crise économique sévère, en particulier sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. En introduction, je laisse la parole à M. Jean-François Baillon, vice-président, chargé de la solidarité et de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire, des relations internationales et des affaires européennes.

Jean-François BAILLON, *vice-président du Conseil général en charge de la solidarité, l'insertion, l'économie sociale et solidaire*

Bonjour à tous. Nous sommes en train de terminer ce mois d'économie sociale et solidaire. Je crois que c'est effectivement un moment important qui est passé dans les us et coutumes du Département. Je vous remercie d'être présents aujourd'hui pour cette journée d'étude organisée par la MATPPS intitulée « Économie sociale et solidaire : quels atouts pour les projets de territoire » ! Des personnes, ici présentes, que je connais, sont déjà des acteurs de l'économie sociale et solidaire. En effet, le développement des partenariats entre les différents acteurs du champ social est au cœur de la démarche des projets sociaux de territoire que la MATPPS déploie avec les services du pôle solidarité sur les villes du département. Le Président va d'ailleurs signer deux PST de ville ; un premier à Clichy et l'autre Montfermeil (le 10 décembre). Je vais essayer d'apporter ma petite pierre à la réflexion et prendre quelques minutes pour vous dire où nous en sommes au niveau du Conseil régional ; ce que nous avons mis en place, ce qui fonctionne.

La Seine-Saint-Denis est malheureusement connue pour ses faits divers, son taux de chômage très élevé et son nombre d'allocataires du RSA qui s'accroît d'année en année. Je tiens à rappeler que le nombre d'allocataires du RSA s'élève aujourd'hui à 90 000. L'équation est compliquée. Le Département, chef de file de l'action sociale sur le territoire, doit travailler à l'insertion des personnes très éloignées de l'emploi tout en ayant un budget très contraint et un taux d'endettement qui reste fort. Les élus, lorsqu'ils préparent les budgets, font toujours face à des moments très compliqués puisque le différentiel entre ce que l'on voudrait faire et ce que l'on peut faire est souvent bloquant.

Étant un élu de Sevrans, une ville sinistrée, j'y suis habitué. Malgré ces conditions économiques difficiles, je crois que nous avons un devoir d'insertion vis-à-vis des allocataires du RSA ; un devoir de penser des dispositifs nouveaux. Nous ne devons jamais baisser les bras. Nous devons résister, ne jamais être dans la résignation ou dans le pessimisme, mais bien au contraire, réagir et développer des politiques nouvelles.

En ce qui me concerne, depuis mon arrivée en 2011, je me suis servi de l'expérience que j'avais acquise à Sevrans lorsque j'ai pris le champ de ma délégation, qui couvre l'action sociale, l'insertion, les solidarités, l'international et l'Europe. Je pense qu'au niveau local, cela nous aide à penser des politiques au niveau global. C'est pour cela que j'ai effectivement expérimenté cette délégation relativement conséquente.

En Seine-Saint-Denis, à mon arrivée en 2011, j'ai orienté mon action autour de deux axes. La Seine-Saint-Denis possède des atouts et s'appuyer sur ces atouts me semble important. Son premier atout est la jeunesse, sa richesse culturelle et son exceptionnel tissu associatif. Lorsqu'on fait face aux difficultés, on ne fait pas uniquement appel à la puissance publique. Les personnes en difficultés peuvent faire appel à tous les acteurs associatifs présents sur le territoire. Notre rôle est de les aider, de travailler avec eux, de concert. Le deuxième axe a été de mettre en place l'économie sociale et solidaire ; c'est-à-dire mettre en place une économie fondée sur le principe de solidarité et d'utilité sociale. J'étais convaincu qu'il fallait pour cela mettre en lien, et c'est ce que l'on a essayé de faire, tous les acteurs de terrain : ceux qui se mobilisent, les militants associatifs, qui montent des projets avec les institutions. Seule une relation étroite entre les associations et les institutions permettra de lever certains freins. Les difficultés proviennent souvent de l'incompréhension qui règne entre le monde associatif et les institutionnels. Ce lien doit donc être favorisé.

Pour favoriser ce lien, j'ai mis en place au sein du Conseil un groupe inter-direction de l'économie sociale et solidaire, le GIDESS. L'objectif était de permettre aux services du département – ceux qui sont chargés de l'insertion et ceux qui sont chargés de l'économie sociale et solidaire – de se retrouver à des moments particuliers pour étudier les projets qui pourraient être développés de concert en direction des publics les plus défavorisés, à savoir ceux qui sont éloignés de l'emploi et ont du mal à retrouver une place dans notre société. Ce groupe a donc permis de créer et de renforcer des liens entre les différents services. Il a également permis aux acteurs d'avoir une seule entrée au Conseil général et à partir de cela de faire en sorte que les travailleurs du département se rencontrent et travaillent de concert.

La collectivité s'engageant pleinement dans l'économie sociale et solidaire, nous avons mis en place une stratégie annuelle d'appel à projets de l'économie sociale et solidaire. Malgré les difficultés budgétaires, cette année, 35 projets ont été soutenus par le Département sur une enveloppe de fonctionnement proche des 200 000 euros et en investissement, de 100 000 euros. Dans un contexte financier relativement bloqué, développer un espace dans le Département pour l'économie sociale et solidaire, constitue un signe politique important. Je tiens à souligner qu'à travers cet appel à projets, nous avons soutenu l'accompagnement à la création d'emplois. Nous avons également permis, comme en témoignent les statistiques, l'insertion d'allocataires du RAS ou de jeunes éloignés de l'emploi. Nous avons soutenu, de surcroît, de nombreuses initiatives locales. Nous avons, évidemment, encouragé la mutualisation des structures dans le but de placer notre action au plus près des réalités.

Lorsque j'évoquais l'économie sociale et solidaire en 2011, je me rappelle que le Prédésident BARTOLONE me regardait avec de gros yeux en me demandant ce que c'était que cette affaire. Très vite, nous l'avons convaincu. Très vite, nous avons réussi à mettre en place des actions. Culturellement, nous avons encore beaucoup de mal à comprendre ce qu'est l'économie sociale et solidaire. Mais je crois qu'à partir du moment où les acteurs sont réunis, nous arriverons à promouvoir ce modèle.

Les projets retenus dans le cadre de l'appel visent de nombreux domaines. Je pense, par exemple, à celui des crèches. Vous avez certainement pu voir que le Département a voté un plan pour les crèches, pour faire face au déficit de places de crèche. Le secteur de l'économie sociale et solidaire, au travers du secteur associatif, a déjà pris un certain nombre d'initiatives et nous avons soutenu quatre projets de crèches associatives (qui sont des SCOP, d'ailleurs). Il est important que la puissance publique soit à côté du secteur associatif parce que, sur le terrain, chacun est confronté, effectivement, aux difficultés de trouver une place en crèche. Les couples dans notre Département font face à de nombreuses difficultés, notamment ceux qui habitent la Seine et l'Oise.

Malheureusement, malgré la qualité des projets développés sur le territoire, certains administratifs (les technocrates, dirons-nous), sont encore très éloignés de la réalité. Ils ont encore du mal à accepter que les initiatives menées par les citoyens sur le terrain doivent être soutenues au même titre que celles qui sont développées par l'action publique. Sur le sujet des crèches, j'ai dû faire face à de nombreuses difficultés tant il a été difficile de faire passer l'idée qu'il fallait, tout d'abord, les retenir dans l'appel à projets. Certaines personnes me faisaient remarquer qu'un plan de département allait être rédigé et que les crèches seraient éligibles aux subventions de droit commun. J'ai dû combattre pour démontrer l'intérêt de soutenir des initiatives de ce type. Je prends l'exemple des crèches parce que les débats ont été quelque peu houleux. Il est d'ailleurs à noter que, dans la première version du plan, les SCOP n'étaient pas éligibles et le texte a dû être corrigé en conséquence. Ces oublis, sur le terrain, sont très mal vécus.

Je demeure persuadé que le secteur associatif et le secteur institutionnel sont des lieux de rencontre ; ce sont des lieux où l'on peut, à partir d'initiatives associatives, faire en sorte que les politiques publiques prennent en compte les réalités du terrain. Je prends toujours, pour appuyer mon propos, l'exemple des missions locales. Ce sont des travailleurs sociaux qui ont été à l'initiative des premières missions locales, bien avant la loi Aubry. Les travailleurs sociaux sont les premiers à s'être engagés sur la question de l'emploi des jeunes

L'économie sociale et solidaire se développe. Elle commence à être prise en compte dans les territoires. Nous assistons ainsi, les chiffres le prouvent, à une véritable montée en puissance de cette forme d'économie. On peut l'observer au niveau de la région, mais également au niveau local, dans les collectivités. L'économie sociale et solidaire a franchi une étape. Contrairement aux idées reçues, elle ne constitue pas une charge de travail supplémentaire pour les travailleurs sociaux. Bien au contraire, elle leur offre une nouvelle porte d'entrée.

Je profite de cet instant pour remercier tous les acteurs qui travaillent avec moi depuis trois ans et rappeler que, quel que soit l'avenir, l'important aujourd'hui, pour le territoire, et de s'emparer du dossier de l'économie sociale et solidaire.

Carine FILLION, *Journaliste*

Je vous rappelle que cette demi-journée d'étude a été organisée par la MATPS. La mission a été créée en 2012 en vue d'animer la dynamique de réflexion et d'action du projet social départemental.

Au programme de cette journée, après l'intervention de M. FORTI et un débat, nous vous proposerons la projection d'un film dans lequel quatre structures du département seront présentées. Une première table ronde se tiendra sur le développement des partenariats locaux, suivie d'une deuxième table ronde sur les politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire et le développement social local

Éric FORTI, *Président de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Ile-de-France*

Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie de m'avoir invité pour présenter rapidement l'économie sociale et solidaire dans son évolution et le constat que nous faisons aujourd'hui du rôle qu'elle peut jouer dans le développement de la société de demain. Je suis responsable associatif. Je dirige la Ligue de l'Enseignement du val d'Oise, une fédération d'associations d'éducation populaire dans le Val d'Oise. Vous connaissez certainement la Ligue de l'Enseignement de Seine-Saint-Denis. À partir de 2007, j'ai participé, avec tous mes collègues associatifs, au développement d'activités diverses et variées dans notre champ de l'éducation populaire. Ces développements m'ont conduit à intégrer la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire pour consolider les rapports entre notre association et d'autres acteurs du domaine. J'ai l'honneur – et peut-être l'avantage – d'être Président depuis 2010 de cette Chambre régionale d'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire a plus de 100 ans d'histoire en France. Elle est née de l'action de citoyens, essentiellement des salariés d'ailleurs, qui ont construit des réponses collectivement à des besoins sociaux. Je pense notamment aux coopératives qui constituent les premières structures statutaires de l'ESS. Des ouvriers ont su bâtir des réponses collectives à travers un groupement d'individus. S'organisant en coopérative, ils ont d'abord construit des outils leur permettant de se grouper pour acheter (acheter moins cher), mais également pour produire des biens et des services. Les principes de coopération – nous y reviendrons – sont pratiquement équivalents à tous les principes de l'ESS.

À côté de ces formes statutaires coopératives se sont créées des mutuelles dans des secteurs très particuliers, toujours dans le but de répondre à des besoins sociaux non couverts par l'organisation sociale de la société de l'époque. C'est ainsi que sont nées les mutuelles d'assurance. Elles sont aujourd'hui assez développées et vous en connaissez un certain nombre : les mutuelles d'assurance automobile comme la MAIF, la MACIF ou la MATMUT. Ces mutuelles ont été créées par des citoyens qui se sont regroupés et ont profité de la mise en place d'entreprises à statut mutualiste pour construire des réponses sociales à des besoins sociaux auxquels ses citoyens ou salariés n'avaient pas accès.

Dans les 40 dernières années, se sont développées, à partir de la loi de 1901, des associations qui ont permis à des citoyens de s'organiser collectivement pour répondre également à des besoins sociaux. Vous connaissez cette myriade d'associations qui constituent, la plupart du temps, des partenaires actifs dans le développement de politiques publiques. Certaines politiques sont ainsi construites dans un rapport partenarial avec des citoyens qui, s'organisant en association, en mutuelle, en coopérative, ont développé globalement des réponses, des productions sociales, culturelles, éducatives dans les champs de la politique publique.

L'économie sociale et solidaire est un rassemblement d'entreprises qui ont pour point commun de partager un objectif de collectivisation de l'engagement et de la production de biens et de services, mais également de répondre à des besoins sociaux et d'organiser les relations entre les individus. Ces points communs entre les entreprises qui constituent le champ de l'économie sociale et solidaire témoignent d'une volonté de construire une approche collective de citoyens qui, quels que soient les statuts de l'entreprise, s'organisent dans le cadre du droit privé.

Ce statut de droit privé mérite d'être souligné. L'ingérence des pouvoirs publics et de leurs représentants n'est pas possible dans toutes les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Nous avons souvent l'habitude de considérer que le monde associatif (qui constitue un pan important de l'économie sociale et solidaire) est assimilable à un service public. Or, statutairement, juridiquement et politiquement, ce n'est pas la volonté des acteurs associatifs et c'est peut-être ce qui génère parfois des difficultés relationnelles dans l'établissement du partenariat entre les acteurs publics et les acteurs privés citoyens qui se sont constitués en association, en mutuelle ou en coopérative.

Les associations, les mutuelles et les coopérations pesaient en 2010 environ 12 % du PIB. Le PIB mesurant uniquement des richesses financières, ce n'est probablement pas la mesure la plus intéressante. Nous, acteurs de l'ESS, considérons que les richesses ne sont pas uniquement liées à la rentabilité, à la productivité ou au dégagement de marges économiques et financières. Les richesses peuvent être autant sociales qu'humaines ou encore culturelles et environnementales.

Nous avons également l'ambition de modifier les mesures de la richesse, mais surtout de modifier les principes d'évaluation qui, il est vrai, sont trop souvent centrés sur les questions économiques et financières et occultent l'impact social des initiatives des citoyens. Il existe toujours une vraie volonté de transformer les principes du développement économique. Encore une fois, cela dépend du degré d'engagement et de volonté politique des acteurs de l'ESS. Tout le monde n'est pas forcément engagé dans la transformation de la société et donc dans la transformation du système économique dominant.

Mais les structures de l'ESS partagent quand même un point commun : s'écarter des principes lucratifs, économiquement rentables et productifs. Cela ne veut pas dire que les structures en question sont programmées pour perdre de l'argent ou perdre de l'activité dans des rapports concurrentiels avec d'autres acteurs. Cela veut dire que nos objectifs prioritaires ne sont pas l'accumulation de richesses et financières et la mise en place de logiques spéculatives dans le but de s'enrichir avec la possession et l'argent. C'est une grande différence avec le système économique dominant.

Au fil des années, le développement de l'ESS a été cahin-caha plus ou moins observé, plus ou moins attendu selon les politiques publiques des territoires. Un certain nombre d'acteurs, dont la CRES Ile-de-France, se sont engagés dans la volonté de structurer, de définir et de rendre lisible le champ de l'ESS. Comme cela a été rappelé en introduction, nous avons été traversés, ces trente dernières années, par des tensions. Des tensions politiques où les uns et les autres au sein du champ de l'ESS n'avaient pas tous la même définition ou les mêmes objectifs. L'économie sociale, dont la réflexion était concentrée autour de la question des statuts des entreprises qui constituaient le champ de l'ESS, est rentrée en conflit avec l'économie solidaire, un rassemblement d'acteurs dont le principal objectif était de trouver des réponses solidaires, et ceci, quels que soient les statuts de l'entreprise. Ces tensions ont été productives. Les défenseurs de l'économie solidaire et ceux de l'économie sociale ont, finalement, chacun de son côté, assumé et affiné les principes qui fondaient l'ESS.

Il y a cinq ans maintenant, l'ensemble de ces acteurs sociaux et solidaires a décidé de s'attacher à construire une loi qui émanant directement du gouvernement précisait ce qu'est l'ESS, de façon à la rendre plus lisible et l'aider à se doter d'un panel d'outils juridiques (sur lesquels on reviendra peut-être dans les échanges qui suivront). L'objectif était de permettre un développement plus constructif et plus important de l'ESS.

Nous avons abouti à cette loi que vous connaissez peut-être et qui vient d'être promulguée le 31 juillet dernier. Cette loi a la caractéristique et l'intérêt de préciser ce qu'est l'ESS. Cette loi, comme vous pouvez l'imaginer, a fait l'objet de beaucoup de débats puisque tout le monde n'était pas d'accord sur les objets de l'ESS, sur son champ et son périmètre. Nombreux pensaient qu'il fallait maintenir les statuts historiques (associations, mutuelles, coopératives, fondation). Le législateur a voulu autre chose. Il a voulu développer ce qu'on appelle une loi inclusive. Le troisième épisode du développement de l'ESS ces dernières années a donc consisté à établir des rapports avec des entreprises capitalistes.

L'entreprise capitaliste n'est pas un gros mot. Ce sont des entreprises qui s'appuient sur de l'actionnariat, sur des investisseurs propriétaires (parfois majoritaires) de l'entreprise qui développent l'économie que l'on connaît. Parfois, il est vrai, avec des dégâts sociaux importants. La logique de la rentabilité, de la productivité et du versement de dividendes aux actionnaires est parfois antinomique avec le développement sociétal, social, avec l'égalité, la liberté et la fraternité. On peut dire que l'ESS dans sa réflexion contemporaine, constitue un trait d'union entre la République et ses valeurs et le principe de développement économique.

On peut penser que les principes du développement de l'économie capitaliste ne sont pas compatibles avec les valeurs de la République. Cette logique de différenciation fondamentale entre l'économie capitaliste et l'ensemble de l'ESS a conduit à ce qu'aujourd'hui, le législateur, dans la loi, crée des passerelles, des liens et déclare cette

loi inclusive en permettant à des entreprises capitalistes de rentrer dans le champ de l'ESS et de bénéficier des politiques publiques prévues dans le reste de la loi pour promouvoir et développer cette forme d'économie particulière qu'est l'ESS. Le législateur a convenu d'intégrer ces entreprises à capitaux dans le périmètre de l'ESS mais sous certaines conditions. C'est sur ce point qu'il faudra être très vigilants. C'est sur ce point que les CRES sont investies par la loi pour vérifier que les critères décidés et définis dans la loi soient réellement respectés dans la pratique par les entreprises à capitaux qui veulent rentrer dans le champ.

Ces principes sont très importants, car si on ne les respecte pas on risque de voir, petit à petit, l'ESS se diluer dans cette forme d'économie qui domine aujourd'hui qu'est le capitalisme. Certains pensent que le capitalisme libéral avec tous les dégâts sociaux que nous constatons est une fatalité. On ne peut pas faire autrement. C'est comme ça. C'est la loi du marché. Nous pensons au contraire, au sein de l'ESS, qu'on peut entreprendre et produire autrement. Que ce n'est pas un gros mot de travailler avec des capitaux et qu'à condition de respecter un certain nombre de principes et de critères, on peut réussir, ensemble, à transformer les modes de production, transformer les modes de consommation, transformer les modes de distribution des biens et des produits créés. Donc, transformer globalement une grande partie des relations entre les gens dans la société. Donc, transformer la société.

Je ne vais pas vous citer tous les critères retenus dans la loi. Vous pouvez vous reporter au projet de loi, notamment sur le site de la CRES. Le premier critère, le plus important, est celui de la gouvernance démocratique d'entreprise. Dans nos entreprises de l'ESS, ou les entreprises à capitaux qui veulent l'agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale), le premier critère à respecter est la gouvernance démocratique. Cela veut dire que dans les conseils d'administration de toutes ces entreprises une personne égale une voix. C'est fondamental. Cela veut dire que la propriété individuelle ne constitue pas un levier du pouvoir de décision dans une entreprise. Imaginez un système totalement généralisé où toutes les productions de biens et services ne sont pas basées sur la possession !

L'histoire de l'ESS a montré qu'une bonne partie des entreprises pourtant regroupées dans son champ ne respectait pas ce principe de gouvernance démocratique. Ainsi, vous êtes certainement sociétaires d'une des grandes banques ou d'une des grandes sociétés d'assurance de l'ESS ; le Crédit Mutuel (qui n'est pas une mutuelle, mais une coopérative), la Banque populaire, la Caisse d'Épargne, le Crédit Coopératif. Les sociétaires d'une de ces banques savent bien qu'ils ne décident pas des orientations de l'entreprise. Ils ne sont pas directement associés au conseil d'administration. Cette gouvernance démocratique a été passablement interprétée et utilisée. Il est vrai que les grands groupes de l'ESS font face à un problème de gestion démocratique de masse ; il n'est pas facile de réunir une assemblée générale pour 400 000 sociétaires. Ce n'est pas le seul problème.

Le vrai problème c'est que ces grands groupes sont directement impactés par le champ concurrentiel dans lequel ils agissent. Elles sont dans des rapports avec d'autres banques qui n'ont pas ces problèmes de démocratie ou de décision collective et sont donc plus réactives. Aujourd'hui, quand on est sur le marché, aller plus vite c'est certainement plus rentable, plus productif, plus concurrentiel. Force est de constater que les entreprises historiques de l'ESS, confrontées aux dures réalités du marché, se sont un peu éloignées des principes de base.

Le deuxième critère très important est l'impartageabilité des réserves, la non-lucrativité individuelle et la propriété collective des entreprises. Entendons-nous bien sur ce que signifie lucrativité. Cela ne veut pas dire que l'exploitation de l'entreprise sera déficitaire et qu'elle perdra de l'argent. Cela veut dire, en revanche, que lorsqu'on développe une exploitation, quel que soit le champ d'activité, les bénéfices ne sont pas partagés par les actionnaires. Ainsi, les actionnaires d'une coopérative ne peuvent pas s'enrichir du fait de posséder des actions inscrites au capital de l'entreprise. Ils ne peuvent s'enrichir qu'en travaillant. La spéculation n'existe pas dans toutes les grandes entreprises de l'ESS. On ne peut pas s'enrichir en possédant de l'argent ou des parts dans le capital de l'entreprise. La lucrativité est limitée et le versement de dividendes, quand il existe (dans le cas, par exemple, des coopératives), est aussi encadré que limité. Les redistributions aux propriétaires du capital de l'entreprise sont décidées collectivement dans les conseils d'administration. Des règles, de surcroît, imposent dans le cas des SCOP (Sociétés coopératives et participatives) qu'un tiers maximum des bénéfices soit reversé aux actionnaires. Un tiers doit être réinvesti dans l'entreprise et un autre tiers peut être utilisé pour inscrire des réserves et ainsi les entreprises à faire face aux moments plus difficiles. Les questions qui touchent la productivité, la rentabilité et la redistribution sont très encadrées par le statut des entreprises ou par l'agrément que la loi imposera dorénavant aux entreprises capitalistes qui souhaitent rentrer dans le champ de l'ESS.

Les critères de l'ESS, ses principes (et notamment celui de non lucrativité individuelle) intéressent les élus et les pouvoirs publics. Mais surtout, ces principes apparaissent comme porteurs de possibles solutions dans le marasme que nous traversons. Nous constatons, depuis 2008, que le système financier national et international, avait non seulement généré des dégâts qui menaçaient l'équilibre de la société, mais il nous avait également engagés dans des rapports conflictuels entre pays, entre territoires et entre citoyens. Il nous avait amenés à une situation que certains considèrent comme la fin d'un cycle.

Je ne sais pas si nous nous situons dans une fin de cycle du capitalisme, mais il est devenu impératif d'aborder la question du développement économique avec d'autres critères que ceux dictés aujourd'hui par l'économie de marché qui reste basée sur la propriété individuelle et l'enrichissement par le patrimoine. On voit bien que les dégâts sur l'environnement sont énormes. Chacun s'accorde aujourd'hui sur le fait que si on ne muselle pas ces principes de production et qu'on n'encadre pas ces principes de rémunération, la cupidité moyenne des acteurs économiques (héritiers, la plupart du temps) causera des dégâts irréversibles. C'est peut-être, d'ailleurs, déjà le cas. Sans faire preuve d'un excès de pessimisme, nous savons que le temps est venu de réformer ces modes de production.

Tout cela pour dire que la logique qui doit nous animer aujourd'hui sur les rapports partenariaux et sur la co-administration de l'intérêt général doit s'appuyer sur l'évolution de nos principes et de nos modes de développement économique. La loi nous permet d'engager ce mouvement à condition qu'il soit largement partagé, y compris et surtout par les acteurs publics que vous êtes. Car, vous l'aurez bien compris, il faut changer de paradigme et donc convaincre la plupart des acteurs avec lesquels vous êtes en contact de la nécessité de respecter et d'adopter les principes du développement que je rappelais précédemment ; principes qui sont aujourd'hui inscrits dans la loi et définissent le champ de l'économie sociale et solidaire.

Je souhaite insister sur ce que la loi nous permet aujourd'hui d'envisager, notamment afin de co-administrer l'intérêt général; de co-construire entre les acteurs publics et les citoyens des réponses aux besoins sociaux du territoire. Les entreprises qui dominent quantitativement le champ de l'ESS sont les associations. 80 % de l'ESS est constitué d'entreprises associatives. Les proportions sont identiques en Seine-Saint-Denis. La raison en est que les statuts des associations, en France, sont assez clairs et suffisamment flous et souples pour permettre une utilisation adaptée au territoire et aux volontés des citoyens. La loi de 1901 est un bijou en matière de structuration de l'organisation collective de la société civile qui veut s'engager dans le tissu associatif. Le phénomène est essentiellement français et la France, depuis 1901, est en tête du développement associatif. Il n'en demeure pas moins que le rapport avec les associations n'est pas toujours simple à établir du fait notamment que les associations sont des structures de droit privé. Il est toujours délicat, pour acteurs publics, de construire des rapports partenariaux avec des entités de droit privé.

Les législateurs se sont penchés sur ce problème et la loi ESS considère qu'il était important d'améliorer et de sécuriser les principes de partenariat entre les associations locales et les pouvoirs publics (les communes, les conseils régionaux, les agglomérations). Pour se faire, la loi veille à ce que l'activité associative ne soit pas inscrite dans le champ concurrentiel. La loi spécifie, à cet effet, qu'une association (au même titre qu'une coopérative ou une mutuelle) peut ne pas être sur le champ concurrentiel.

Ce principe est particulièrement difficile à soutenir. Historiquement, on a bien vu que les expériences qui ont été inventées et menées par les citoyens pour répondre aux besoins sociaux ont été récupérées par le système marchand. Ce fut le cas, par exemple, en 1936. Ce sont, à l'époque, les citoyens, les acteurs associatifs et les comités d'entreprise qui ont su innover pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les salariés bénéficiaires d'un nouveau droit : les congés payés. Ce sont les acteurs qui étaient investis historiquement dans l'ESS qui ont construit des réponses touristiques et sociales pour accueillir l'afflux massif de travailleurs en congés payés. Rapidement, les observateurs et les acteurs économiques ont compris que ce nouveau champ d'activité leur permettrait de gagner de l'argent. Progressivement, le secteur du tourisme social a été pris en main par les acteurs marchands, concurrentiels et aujourd'hui capitalistes (90 % de l'économie s'inscrit dans les principes capitalistes que j'évoquais précédemment). Le tourisme social – la première offre construite pour répondre aux besoins des salariés en congés payés – est devenu minoritaire statistiquement dans le domaine du tourisme.

Ce phénomène concerne également le domaine de la santé. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une bataille a lieu en ce moment sur l'aide à domicile. Ce sont, dans un premier temps, des acteurs de l'ESS qui ont construit les réponses aux besoins sociaux spécifiques des personnes âgées et des personnes handicapées. Ces acteurs se voient aujourd'hui menacés par des entreprises marchandes. Ces entreprises concurrentielles sont, il est vrai, les meilleures pour répondre à des appels d'offres publics. Ce principe doit être atténué par la loi.

Aujourd'hui, les associatifs non concurrentiels, lorsqu'ils veulent travailler avec une collectivité locale ou un groupe représentant la puissance publique, s'entendent souvent dire par les juristes de ces collectivités locales ou par les élus (qui s'appuient sur les diagnostics de ces mêmes juristes) qu'ils ne peuvent pas collaborer avec une structure qui ne rentre pas dans les principes de l'organisation de la concurrence. La loi ESS leur

donne tort et propose de faciliter l'accès aux marchés publics aux structures de l'ESS et notamment aux SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) qui font désormais partie intégrante du champ de l'ESS. Il faut se rappeler que les SIAE étaient, il y a encore quelques années, exclues de ce champ, car certaines d'entre elles ont un statut d'entreprises à capitaux.

Ainsi, dorénavant, toute structure qui respecte les critères qui définissent le champ de l'ESS doit avoir plus facilement accès aux marchés publics. Certaines entreprises ont hurlé contre ce qu'ils considèrent comme une forme de concurrence déloyale. Pourquoi ces structures auraient-elles droit à accéder plus facilement à des marchés publics, lesquels marchés peuvent constituer pour certaines entreprises exclues du champ de l'ESS, plus de 99 % de leur activité économique. La raison pour laquelle les structures de l'ESS ont dorénavant plus facilement accès, par le biais des appels d'offres, aux partenariats avec les collectivités locales est que le législateur a reconnu leur plus-value sociétale et humaine.

La loi entend également sécuriser le partenariat. Qu'entend-on par partenariat ? Le partenariat est l'opposé de la concurrence et de l'appel d'offres. Une collectivité locale ayant défini des objectifs sociaux – améliorer le développement de l'emploi sur son territoire ou l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées – s'appuie sur un partenaire qui a déjà construit des réponses techniques et concrètes aux dits objectifs. Le maire ou le vice-président du conseil régional peut décider de travailler avec telle association (ou coopérative ou mutuelle) et s'engage dans ce qu'on appelle un partenariat. La loi lui permet d'être sécurisé vis-à-vis de Bruxelles. En effet, au travers de ce partenariat, la puissance publique donne de l'argent à la structure qui développe son projet, ce qui était, jusqu'à la loi, régulièrement contesté au nom de la concurrence. Nombreux estimaient que la puissance publique, l'État donc, ne pouvait pas donner de l'argent à une entreprise privée. Cela correspondait, alors, à une forme de concurrence déloyale avec les autres entreprises concurrentielles du champ de l'activité en question. Les attaques portaient sur les subventions versées. Les élus étaient mis en examen, accusés de favoritisme, d'abus de biens sociaux. La loi essaye – je ne suis pas sûr qu'elle y réussira – de clarifier la situation et le législateur a souhaité faciliter le partenariat ; faciliter la co-construction de réponses entre les administrations publiques et les acteurs de l'ESS, notamment le secteur associatif, en sécurisant le versement de subventions.

J'imagine que vous avez tous beaucoup de questions. Vous n'êtes certainement pas tous et toutes rompus à l'ESS. Une nouvelle logique, vous l'aurez compris, s'inscrit dans la co-administration de l'intérêt général avec les citoyens pour trouver des réponses sociales permettant d'améliorer la vie des habitants des territoires. Pour cela, il faut renforcer la confiance entre la puissance publique et les citoyens organisés. Le chemin est long. Il s'agit d'un véritable changement de paradigme, notamment en Seine-Saint-Denis. On voit bien, historiquement, que la puissance publique a voulu administrer l'intérêt général, de proposer des réponses aux citoyens, qu'elles soient culturelles, éducatives ou autres. Le projet de société porté par les puissances publiques est tourné vers une logique qui veut qu'elles se sentent responsables de développer seules le territoire qui leur a été confié. Aujourd'hui, nous assistons au développement d'une nouvelle logique axée sur la co-construction, sur la démocratie participative. On sait bien que cette notion de démocratie participative a été galvaudée, parfois à des fins purement électorales, sans donner aucun résultat sur le territoire. Nous devons sortir de cette logique politicienne.

La puissance publique, avec toutes ses responsabilités, doit absolument considérer les citoyens comme étant en capacité de s'organiser pour participer à l'élaboration des réponses aux besoins sociaux, culturels et éducatifs du territoire. C'est peut-être l'enjeu de demain que d'établir cette confiance entre les administrations et les citoyens. Vous savez que c'est essentiel dans vos secteurs d'activité.

La politique de la ville est beaucoup plus efficace lorsqu'elle est construite non pas seulement pour les usagers, mais avec eux. Ce sont ces principes sémantiques qui se traduisent dans le partenariat, dans la co-administration de l'intérêt général, dans la co-construction des réponses attendues par les citoyens sur les territoires où ils habitent et travaillent.

Vaste programme ! Nous avons fort à faire. Nous savons qu'aujourd'hui plus de 95 % des richesses sont détenues par 5 % de la population. Ces inégalités sont criantes. Évidemment, les 5 % ne lâcheront pas leur part aisément. Cela d'autant plus que l'on retrouve des connivences entre ceux qui possèdent et ceux qui dirigent la société. C'est le principe de transfert du pouvoir entre les possédants et les administrateurs de la politique publique que sont les élus. Les collusions sont parfois telles entre ces deux familles de la société qu'on peut se montrer pessimiste. La période de crise que nous traversons remet en question un grand nombre de principes, notamment par rapport à l'environnement. De nombreux exemples vous seront présentés traitant du recyclage des déchets ou des besoins de garde d'enfant. Ces innovations sont déployées depuis une cinquantaine d'années. Elles sont aujourd'hui prises en compte par la puissance publique et le législateur comme étant des réponses possibles à cette crise, ou plutôt, aux évolutions auxquelles nous faisons face. Je ne suis pas certain que nous soyons en situation de crise. Nous sommes peut-être tout simplement dans une situation où le nouveau n'est pas encore installé et où l'ancien est déjà périmé. Il y a une logique à accompagner, tous ensemble, une mutation qui nous permettra d'éviter le chaos en nous faisant confiance et en respectant toutes les règles qui sont définies dans les principes de l'ESS. Ces principes sont aujourd'hui légaux, totalement inscrits dans la loi. Il s'agit donc de s'en servir, de s'en emparer pour participer à la transformation sociale. Merci pour votre attention.

Débat

Carine FILLION, *Journaliste*

Merci Monsieur FORTI. Nous allons passer au débat. Je vous propose de regrouper les questions ou les témoignages afin de permettre à Monsieur FORTI de préparer sa réponse.

Une intervenante

Je suis militante dans deux associations. Je suis très sensible au domaine associatif et à l'aide qu'il peut apporter. Mon témoignage vise la Banque populaire, laquelle nous a récemment bernés. L'établissement a lancé un appel à projet associatif consacré au logement social pour les professeurs. En tant que membre associatif, sensible au problème, j'ai décidé de m'engager dans ce projet. Finalement, l'agent a été détourné au profit de Natixis qui a investi dans des fonds américains. L'action qui valait 20 euros est

tombée à 1 euro. Comment peut-on encore faire confiance ? La Banque populaire n'a même pas eu le courage de nous expliquer comment elle en était arrivée là. Elle nous a abandonnés. J'ai investi beaucoup d'argent dans ce projet pour aider mes collègues.

Un intervenant, *assistant social*

J'ai beaucoup de respect et d'admiration pour votre vibrant plaidoyer pour l'économie sociale et solidaire. Je vais toutefois me permettre de formuler une petite critique à l'encontre de l'économie sociale et solidaire. N'y a-t-il pas un risque de voir cette économie devenir une sorte de laboratoire de la dérégulation du travail ? Je m'inquiète du fait que l'économie sociale et solidaire (ce que l'on ne ressent absolument pas dans votre discours) soit une ruse du management pour obtenir l'adhésion des salariés. Il est beaucoup plus facile de faire adhérer des salariés lorsqu'on se pare de vertus soi-disant philanthropiques.

Une intervenante

Vous avez évoqué l'opposition entre l'économie sociale et l'économie solidaire. Pouvez-vous développer ce point ?

Éric FORTI, *Président de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Ile-de-France*

Je vais commencer par répondre à la dernière question. J'ai effectivement évoqué une tension entre l'économie sociale et l'économie solidaire. Il s'agissait plus de frottement que de tension. L'ESS est une histoire d'hommes et de femmes. Par définition, un champ qui s'appuie sur l'engagement d'hommes et de femmes est imparfait. Non seulement, la perfection ne fait pas partie de ce monde, mais nous n'avons pas pu échapper aux questions de pouvoir, de statut, d'honneur, de reconnaissance par la République. Des tensions ont traversé les acteurs de l'ESS (et plus généralement le champ de l'ESS) sur ces questions de pouvoir et de reconnaissance. Il est vrai que lorsqu'on dirige une fédération d'associations ou une fédération de coopératives, ou lorsque, comme moi, on préside la chambre régionale d'économie sociale et solidaire francilienne, on est en contact régulier avec les présidents de région ou les présidents chargés du développement économique. Cette question du rapport au pouvoir, du rapport à la puissance publique, a parfois traversé nos rangs. Elle a parfois généré des animosités qui n'ont rien à voir avec les objectifs de développement de l'ESS. Je ne dis pas que l'économie solidaire et l'économie sociale se sont opposées sur ces logiques de pouvoir, mais ce fut parfois le cas.

L'économie solidaire regroupe des acteurs entrepreneuriaux qui s'inscrivent dans une volonté d'appuyer le développement économique sur la solidarité. Elle s'inscrit dans une vraie solidarité. Elle estime, à ce titre, qu'il est possible de trouver des réponses solidaires aux besoins de production ou attentes de production des citoyens. L'économie solidaire est, de surcroît, attachée à développer une production totalement respectueuse de l'environnement. Un des grands axes de la solidarité consiste à ne pas amputer l'avenir des générations montantes en détruisant la planète. Cette responsabilité du développement et de la production des acteurs de l'économie solidaire a gêné des rapports parfois tendus entre les détenteurs de l'histoire de l'ESS (les grandes

coopératives et mutuelles) qui considéraient que cette économie solidaire était trop marginale ; qu'elle était portée par des acteurs trop focalisés sur l'égalité et les principes partenariaux entre les citoyens et qui ne se préoccupaient pas assez du rapport au marché. Des rapports conflictuels ont vu le jour entre les « puristes » de l'économie solidaire qui s'enorgueillissent de ne pas être confrontés aux logiques de marché et de marges et certains acteurs de l'économie sociale jugés d'avoir trahi les principes de l'ESS.

L'exemple fourni par madame sur la Banque Populaire en témoigne. On a pu mesurer parfois certains dérapages. Effectivement, en 2008, malgré leur statut coopératif, la Banque populaire et la Caisse d'Épargne ont créé Natexis, un fonds d'investissement, qui a accaparé une grande partie du capital des sociétaires pour s'aventurer dans des marchés à risques sans consulter au préalable les usagers. Il est vrai que Natexis a perdu beaucoup d'argent et que cette situation a engendré de nombreux drames. Des entreprises et des individus croyaient pouvoir faire confiance à ces établissements coopératifs pourtant à priori respectueux des principes de l'ESS.

Malgré tout, ces établissements ont suivi les mêmes logiques que les banques capitalistes et ont généré des dégâts sociaux assez importants. Je peux d'ailleurs vous assurer que les relations entre les acteurs de l'ESS et ces groupes bancaires sont quelque peu tendues. Il est hors de question que l'on puisse être embarqué dans cette logique de dérapage. Ces établissements respectent les statuts, mais se permettent de créer des filiales qui elles ne les respectent pas. La concurrence sur le marché bancaire est effroyable, mortelle. Pour survivre et s'adapter, ces banques ont parfois oublié les principes de base sur lesquels elles s'appuyaient ; ce qui est bien évidemment dommageable pour leurs sociétaires. Elles ont développé une stratégie qui est incompatible avec les principes de l'ESS.

Monsieur, vous posez la question du moment. Les principes édictés dans la loi peuvent-ils être utilisés pour diluer l'ESS dans les principes qui dominent aujourd'hui l'économie capitaliste. L'économie capitaliste n'est pas un gros mot ; je ne l'utilise pas comme une insulte. Les principes de l'économie capitaliste sont concrets, clairs. Ils reposent sur la spéculation et sur la volonté de s'enrichir. L'objectif d'un capitaliste est de transmettre à ses enfants plus d'argent qu'il n'a perçu de ses parents. On voit bien que deux logiques s'affrontent. C'est pour cette raison que l'ESS est perçue comme une alternative au capitalisme. Je ne pense pas que l'ESS soit une alternative au capitalisme, mais de nombreuses personnes en sont persuadées.

Si les principes de l'ESS pouvaient réellement se substituer au principe dominant, je pense que son émergence aurait été beaucoup plus forte en France. Si l'ESS n'est pas forcément une alternative, elle constitue aujourd'hui un cadre juridique, culturel et sociétal qui permet d'accompagner les mutations que j'ai évoquées précédemment. Le capitalisme va trop loin. Il est devenu fou. Il spéculé à outrance et détruit des milliers d'emplois. On sait bien que la concurrence exacerbée génère la guerre. Ce sont les gros qui gagnent et les petits qui disparaissent. Le monde économique tue, à grand coup de mondialisation et de délocalisations, les territoires dont la rentabilité est jugée insuffisante. L'ESS a la volonté d'accompagner les mutations des principes de production. Il n'est pas facile d'envisager des rapports avec cette économie classique que l'on doit accompagner vers une autre forme de développement et de redistribution des richesses. Les principes de l'ESS (partager mieux, redistribuer plus équitablement) sont, pour les possédants, dangereux. Ils risquent de tout perdre.

Il y a donc des freins à l'ESS, voir un danger de récupération ; la récupération des principes de l'ESS à des fins de marketing. Aujourd'hui, de grandes banques pourtant très éloignées des statuts d'une coopérative estiment qu'elles font « plus et mieux » pour les Français. De grandes sociétés d'exploitation pétrolière – TOTAL, pour ne pas la nommer – déclarent faire plus et mieux pour l'environnement. De grandes sociétés d'assurances déclarent qu'elles appartiennent à leurs sociétaires alors qu'elles ne sont pas coopératives. Les arguments de l'ESS sont aujourd'hui utilisés pour acquérir des parts de marché. Il est très séduisant d'affirmer qu'on est plus respectueux de l'environnement que les autres ; qu'on est plus équitables que les autres ; qu'on est plus collectifs. Certains groupes déploient des principes de management et d'organisation qui s'appuient sur les principes de l'ESS.

Nous devons faire preuve de vigilance et inciter le législateur à s'assurer que les principes qui ont été édictés dans la loi ESS sont réellement respectés sur le terrain et qu'ils ne se traduisent pas par de petits aménagements. Des aménagements minimes qui, pour être caricatural, permettraient aux représentants du personnel de choisir la date de l'arbre-de-Noël de fin d'année ou la couleur des fauteuils de la réunion. L'ESS, au contraire, développe un nouveau paradigme où l'on modifie en profondeur les modes de décision, de gouvernance et de production ; où l'on s'intéresse à développer des champs productifs sur des réponses sociales, culturelles et éducatives qui ne relèvent pas de la recherche de la lucrativité et de l'argent.

Le danger que vous avez souligné est énorme. Vous dites que l'ESS pourrait être à la base de la modification du Code du travail. L'ESS est, sur certains aspects, un projet libéral. Elle s'appuie sur la capacité qu'ont les citoyens de s'organiser collectivement. Si l'ESS dérape en s'éloignant de la puissance publique (et des objectifs définis par la puissance publique), elle deviendra une passerelle vers une autre forme d'économie très éloignée de celle que l'on voulait développer au départ. Certains pensent que nous sommes fondamentalement concurrentiels ; que nous nous inscrivons naturellement dans une logique qui veut que l'on doive tuer l'autre pour exister. C'est sur ce point que nous devons être particulièrement vigilants. Attention à ces principes qui nous éloigneraient de l'intérêt général. Certains acteurs importants de l'ESS estiment que l'on ne peut pas échapper à la concurrence. Embrassant la concurrence, ils sont prêts à rentrer dans la compétition et collaborer avec le MEDEF. D'ailleurs, le MEDEF est aujourd'hui dans la rue. Les patrons manifestent parce qu'ils sont surchargés de taxes, parce qu'ils estiment que le Code du travail est trop contraignant et qu'il empêche de créer des emplois. La réalité de la mondialisation exigerait, d'après eux, une plus grande souplesse. Ils estiment que pour s'adapter au marché les entreprises doivent pouvoir licencier en 24 heures.

Oui, nous sommes dans une période de mutation. Oui, il faut tout remettre en question et rediscuter d'un certain nombre de principes de base sur le contrat, le lien de subordination, la participation active des salariés au développement de l'entreprise. Un point très important dans la loi ESS a généré un véritable clivage politique. Pur appel, la loi n'a pas été votée par l'UMP et l'UDI s'est abstenu à l'Assemblée nationale en dernière lecture. Pourquoi ? Ils se sont opposés à un principe (l'article 13) : la possibilité pour les salariés de reprendre leur entreprise en coopérative. Cette logique de reprise d'une entreprise capitaliste par des salariés qui s'organisent et qui réinvestissent leur argent personnel dans la construction du capital d'une entreprise transformée en coopérative est pourtant particulièrement intéressante. Ce projet permettrait aux salariés de se réapproprier les moyens de production d'une entreprise pour laquelle ils ont parfois

travaillé pendant plus de trente ans. Cependant, les actionnaires, les possédants et le MEDEF ont réagi de façon très violente auprès du législateur pour que cet article soit supprimé. Cet article disait tout simplement que lorsqu'un patron décide de vendre ou de céder son entreprise il doit informer ses salariés deux mois avant la cession ou la vente pour qu'ils aient le temps d'étudier un éventuel projet de rachat du capital cédé ou vendu. Cet article remettait en cause le principe de propriété privée individuelle. Il touchait au cœur du réacteur du capitalisme. Les adeptes du capitalisme ne s'y sont pas trompés. Si l'on permet aux salariés de reprendre une entreprise sous forme coopérative, c'est le début de la fin de la logique de propriété individuelle.

Je n'ai peut-être pas répondu à votre question. J'ai tout simplement souligné la vigilance que nous devons exercer.

Un intervenant

La question est inaudible, l'intervenant n'ayant pas utilisé de micro.

Éric FORTI, *Président de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Ile-de-France*

Nous rentrons là dans un champ politique que je n'aborderais pas aujourd'hui. Nous pourrions en discuter tout à l'heure. Je fais partie de ceux qui pensent que le clivage politique par rapport aux principes de production économique a évolué. Il est très différent de celui qu'on a connu ces cinquante dernières années.

Projection d'un film vidéo présentant quatre structures de l'ESS en Seine-Saint-Denis

Film de 11 minutes réalisé en Seine-Saint-Denis en 2014 par Carine Fillion.

Table ronde 1

Les politiques départementales en faveur de l'ESS

Carine FILLION, *Journaliste*

Monsieur ASSOULINE, vous êtes directeur de la Direction du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'innovation. Madame SARTHOU, vous êtes Directrice de la Direction de la prévention et de l'action sociale. Monsieur WILLETTE vous êtes directeur de Via le Monde, un Centre ressource départemental dédié à la citoyenneté internationale, à la mondialisation et au développement. Nous entamons une table ronde sur les politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire. Monsieur WILLETTE, vous avez la parole.

Thibaud WILLETTE, *Directeur des affaires européennes et internationales au Conseil régional de Seine-Saint-Denis*

Je suis directeur des Affaires européennes et internationales au Conseil général de Seine-Saint-Denis. Nous avons, au sein de notre activité, un service qui s'appelle Via le Monde, un Centre ressource autour de la solidarité internationale. Je tenais à préciser que le Département de la Seine-Saint-Denis est le département le plus international de France de par sa population et de par le lien de nos habitants avec les territoires du monde, en particulier, l'Afrique. Nous bénéficions, à ce titre, d'un très grand nombre d'associations de solidarité internationale sur notre territoire. Il a semblé assez logique et pertinent, dans ce contexte, de lancer Via le Monde, une action (déjà ancienne) de soutien aux acteurs associatifs de la solidarité internationale. Nous avons également des partenariats avec d'autres collectivités dans le monde et nous nous engageons à inscrire la question de l'économie sociale et solidaire dans nos actions de coopération. Je pourrais, si nous avons le temps, revenir plus en détail sur ce dernier point.

Via le Monde a différentes entrées pour soutenir l'ESS. Nous avons lancé un appel à projets à destination des acteurs de la solidarité internationale. Nous soutenons, dans le cadre de cette action, un certain nombre de projets liés à l'économie sociale et solidaire. Les projets les plus intéressants sont ceux qui ont un double impact, sur le territoire de la Seine-Saint-Denis et dans les pays destinataires. Nous participons au Groupement Inter-directions évoqué précédemment par Jean-François BAILLON et nous essayons d'y apporter notre expérience sur les affaires internationales. Nous avons également un marché de Noël équitable à destination des agents du département et des acteurs associatifs. L'objectif est de mettre en avant, dans un esprit convivial, les acteurs locaux du commerce équitable et de soutenir, au travers des ventes, cette filière. Ce marché de Noël est à la fois utile et symbolique puisqu'il encourage l'achat de produits plus respectueux de l'homme et permet de développer les circuits courts. Enfin, nous avons

réalisé, toujours pour les acteurs de privilégier, dans le cadre des achats publics, les produits du commerce équitable, voire les produits des acteurs locaux.

Florence SARTHOU, *Directrice de la Direction de la prévention et de l'action sociale*

Bonjour à tous. Je suis directrice de la Direction de la prévention et de l'action sociale. Je tenais à remercier Monsieur Éric FORTI pour son intervention, laquelle nous a bien éclairés sur l'histoire, les enjeux, les risques et les évolutions de l'économie sociale et solidaire. Cette intervention a fait écho à des sujets qui traversent la Direction de la prévention et de l'action sociale.

L'une des principales missions de la Direction de la prévention et de l'action sociale est de s'inscrire dans les objectifs de prévention et d'accompagnement des publics et notamment des personnes en fragilité (voir en grande fragilité) et d'intervenir dans la lutte contre la pauvreté et la précarité. La Direction s'inscrit également dans le développement et le renforcement du lien social. Son intervention trouve donc tout son sens dans la politique d'économie sociale et solidaire du département de Seine-Saint-Denis et plus particulièrement dans le champ de l'action socioprofessionnelle et sociale. C'est un atout à la fois pour les professionnels et les usagers du service social départemental et du service de l'insertion et de la solidarité.

L'action de la Direction de la prévention et de l'action sociale s'articule autour de deux grands axes : le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et le développement des solidarités. Le budget des SIAE s'élève à 680 000 euros, pour financer 54 structures sur l'ensemble du territoire. Cela représente 2500 salariés en insertion, dont plus de 900 allocataires du RSA. Ces structures ont des activités variées : espaces verts, restauration, la petite enfance, la blanchisserie. Elles constituent un véritable sas vers l'activité professionnelle pour les personnes orientées en les rapprochant concrètement de l'emploi via des formations sur les postes occupés. Ces formations, au regard du projet professionnel, permettent de construire, développer ou renforcer une expérience professionnelle en augmentant les chances d'accès à un emploi à l'issue du parcours. Ces structures proposent également un accompagnement social en relais au référent des salariés afin de lever les freins à l'emploi, mais aussi de travailler sur les gestes et postures professionnels et sur le savoir-être. Elles permettent de mettre le pied à l'étrier de la vie professionnelle, des obligations et des engagements. Le Département apporte également son soutien dans le cadre des clauses d'insertion. Elles sont un véritable levier d'activité pour les SIAE, notamment sur les chantiers du BTP, de peinture ou de seconde œuvre. Ceci a été illustré, notamment dans le cadre du plan exceptionnel pour la construction des collèges dans une collaboration avec la DEFI et le service de l'insertion.

L'économie sociale et solidaire est également un outil au service des politiques départementales du développement des solidarités. Elle s'inscrit en complémentarité des politiques départementales et de développement des solidarités, d'insertion et d'accès aux droits. Lorsque nous avons préparé cette table ronde, le lien entre l'action sociale et l'ESS n'était pas une évidence. Le terme économique marque-t-il une frontière avec le social ? Plus qu'une distance, plutôt une méconnaissance en fait domaine, ou de son champ d'intervention et de son organisation dans le territoire départemental. En creusant

un peu plus la question, il s'avère que les coopérations sont déjà à l'œuvre. L'enjeu est donc celui de la lisibilité. Les liens entre le développement économique, l'emploi et l'insertion sociale doivent être mis en lumière pour viser l'objectif de cohésion sociale que nous partageons tous. L'ESS est certes un modèle d'économie certes, mais générateur de cohésion sociale, vecteur de valeurs de citoyenneté et de solidarité. C'est autour de ces valeurs que le service social s'y retrouve fondamentalement et je suis convaincue que les collègues qui interviendront tout à l'heure pourront en témoigner.

De fait, les engagements du service social, dans sa capacité d'animation ou de co-animation du réseau et du développement du territoire, sont des axes structurants et permanents. Ils sont au cœur des missions du travail social, de la polyvalence et des pratiques professionnelles fondamentales qui fondent l'accompagnement des personnes et des groupes. L'accompagnement social réalisé par les structures de l'économie sociale et solidaire peut trouver des relais auprès des services sociaux du département. De la même façon que les circonscriptions de service social peuvent trouver une écoute attentive aux besoins de leurs usagers. Les liens s'établissent avec les structures de l'ESS au travers de la mise en œuvre de ses missions propres. Je tiens à évoquer, à ce titre, des actions socioculturelles comme Figure Libre dont l'objectif est de favoriser la créativité, l'expression personnelle ou encore l'estime de soi. Je citerai également pour exemple la mise en place d'une garderie éphémère pour permettre à des femmes de participer à des ateliers sociolinguistiques, le développement de l'intervention de bénévoles dans des ateliers d'apprentissage du français ou la constitution de groupes de parole à vocations diverses. L'ESS est à la fois une politique et un outil. Le croisement de l'intérêt de chacun des acteurs – structures porteuses et professionnelles de l'insertion et du social – est déterminant pour répondre à la finalité et aux valeurs structurantes et partagées.

Quels sont les éléments structurants pour la Direction de la prévention et de l'action sociale ? Les SIAE sont un partenaire majeur de la politique d'insertion. Le département entend d'ailleurs intégrer les SIAE à la signature de son pacte territorial d'insertion via une de ses têtes de réseau, Inter 'éco. Ce pacte sera signé en janvier pour porter les actes structurants du PDI dans le pacte départemental d'insertion. Le PTI traduit lui les modalités de gouvernance que le département entend développer. On assiste aujourd'hui à un déplacement du département vers un élargissement de sa gouvernance pour associer davantage d'acteurs, et notamment les SIAE.

Charles ASSOULINE, *Directeur de la Direction du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'innovation*

Je suis directeur de la Direction du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'innovation au Conseil régional de Seine-Saint-Denis. La Direction a été créée récemment, en 2012. Rapidement, il a été convenu qu'une partie de l'action du département en matière d'ESS devait être rattachée à la Direction du développement économique. Je n'ai pas suivi tous les débats au sein de l'exécutif, mais dans les échanges que j'ai eus avec les élus, il est rapidement apparu comme une évidence que la Direction allait accueillir le nouveau service de développement de l'ESS en Seine-Saint-Denis. Cette Direction a justement été créée pour essayer de répondre avec d'autres- à la question de l'emploi dans le Département. Nous savons combien cette problématique est prégnante. Le Département est, malheureusement, en queue de peloton en matière de taux de chômage alors qu'il est, paradoxalement celui qui connaît

le plus de création d'emplois du fait de l'accueil de nombreuses entreprises dans le territoire. Nous avons donc de grandes difficultés à faire que les nouveaux emplois créés bénéficient à la population.

L'ESS, sur le champ de ses activités, est une partie de la réponse à ce problème. L'ESS représente plus de 31000 emplois en Seine-Saint-Denis et sa progression sur le département est plus importante que la moyenne régionale. Pour nous, en termes de stratégie de l'action économique du département, l'ESS est un outil particulièrement intéressant.

Nous avons travaillé, dans un premier temps, sur les outils à mettre en place. Nous avons rédigé en 2012 un document-cadre (sans parler de document stratégique à proprement parler) qui constitue une sorte de feuille de route pour le département. Ce document liste les champs sur lesquels nous souhaitons intervenir : la pérennisation de l'emploi, le soutien des structures, la mise en place de réseaux, le développement de pôles d'activité, la formation.

Pour soutenir l'activité des structures, le département a mis en place un appel à projets qui connaît un succès grandissant et dont la troisième édition vient d'être lancée. Nous sommes passés d'une quarantaine de dossiers de candidatures à plus de 70. Ceci témoigne du potentiel d'une telle action. Nous essayons de favoriser le développement de structures dans les territoires les moins pourvus. Le fait de participer à cette journée constitue pour nous une véritable opportunité puisque les travailleurs sociaux de terrain constituent un véritable relais pour accompagner le développement de projets. L'idée serait de rencontrer, avec Mathilde SACUTO, les acteurs locaux pour faire en sorte d'accompagner les projets naissants. C'est à ce moment que les questions clés se posent ; celles du financement et de la structuration.

S'agissant du soutien aux structures, la question de l'emploi demeure fondamentale. Nous nous sommes engagés dans le dispositif des emplois d'avenir en finançant le reste à charge. Un grand nombre de structures font désormais appel à la Direction. Une cinquantaine de postes sont financés dans le secteur.

Le département s'est également fortement engagé dans le domaine des clauses sociales. Plus de 400 000 heures ont été programmées (la moitié ayant été réalisée) pour environ 461 bénéficiaires. 100 entreprises ou SIAE sont impliquées. Les clauses d'insertion ont été généralisées dans les marchés du Département. Toutes les Directions, y compris les Directions techniques sont totalement engagées dans cette démarche, laquelle est devenue une marque de fabrique du département. Nous avons mis en place, avec la DIRECCTE, un réseau de facilitateurs dans les territoires. Ils ont pour mission de démultiplier le développement des clauses sociales dans les marchés publics. Une quinzaine de postes sont aujourd'hui financés par le Département.

La Direction finance également les PTCE (Pôles territoriaux de coopération économique), des groupements de structure qui mutualisent des moyens et les projets. Si ces pôles constituent un bon modèle, ils ne sont malheureusement pas généralisables partout. Ils apportent une multiplicité de services dont peut bénéficier la population.

J'achèverai mon propos en évoquant l'organisation. En interne, nous travaillons ensemble dans le cadre d'un groupement Inter-directions. En externe, nous avons mis en place une instance informelle, laquelle permet de réunir régulièrement l'ensemble des acteurs (collectivités et têtes de réseaux) pour réfléchir collectivement sur le développement de l'ESS en Seine-Saint-Denis. Récemment, nous avons lancé une étude dont le but était de répertorier les modalités à mettre en œuvre pour donner une

suite aux actions du département. L'étude, qui s'est appuyée sur une quarantaine d'entretiens, a retenu trois filières : l'éco-construction, l'alimentaire et la petite enfance. Plutôt que de disperser nos moyens en essayant de viser tous les domaines, nous entendons focaliser notre action sur ces trois filières. Un second volet de l'action – plus complexe – vise la question du financement des structures. C'est à ce niveau que les problèmes sont les plus aigus.

Débat

Carine FILLION, *Journaliste*

Je vous propose de passer au débat. Plusieurs micros vont circuler dans la salle pour recueillir vos questions ou témoignages.

Un intervenant

L'économie sociale et solidaire pose un certain nombre de problèmes dans la politique départementale. Madame SARTHOU a pris pour exemple des projets d'ESS qui ont été développés dans les collèges. Ils constituent une goutte d'eau par rapport à l'externalisation rampante opérée par notre employeur. Les partenariats publics privés avec des géants du bâtiment constituent aujourd'hui l'orientation prioritaire et principale de notre collectivité. Il est pour le moins inquiétant d'observer que les beaux principes de l'économie sociale et solidaire servent aujourd'hui d'alibi alors que notre employeur a pour principal objectif d'affaiblir l'emploi public pour privilégier des externalisations inavouables.

Véronique SAINT-AUBIN, *SFMAD (Solidarité Formation Mobilisation Accueil et Développement)*

Je suis une représentante de la goutte d'eau évoquée par l'intervenant précédent. J'espère à ce titre jeter un pavé dans la marre. Il me semble pour le moins gênant d'aborder toujours l'ESS comme si elle était avant tout un problème. D'autres structures font moins l'objet d'états d'âme. Monsieur FORTI a rappelé que l'ESS était constituée d'hommes et de femmes et qu'elle était, à ce titre, perfectible. Ne commençons pas par parler de problème. La co-administration de l'intérêt général devrait être notre priorité. Il faut créer les conditions pour que les citoyens puissent s'investir dans l'ESS. Il faut pour cela les former à devenir de réels acteurs de cette économie. Les citoyens se trouvent malheureusement dans l'urgence. Des moyens plus conséquents doivent être alloués pour permettre aux citoyens de la Seine-Saint-Denis de se former. Les acteurs de l'éducation solidaire s'investissent dans le champ de l'ESS pour créer les conditions de la participation des citoyens. Mais, ils n'y arriveront pas seuls. Ils doivent être soutenus. S'agissant des emplois d'avenir, ils constituent un véritable domaine, notamment dans le monde de la petite enfance. Des partenariats doivent être créés avec les pouvoirs publics pour créer des emplois d'avenir, y compris dans les crèches publiques. Il faut pour cela développer un véritable programme de formation pour permettre aux jeunes du territoire de se former dans des emplois qualifiés.

Diana DRLAJCIC, *La Fripouille (Culture Art Société Production)*

Le besoin de formation dans l'ESS est un enjeu majeur. Souvent les porteurs de projets qui se retrouvent à la tête de structures ont un parcours quelque peu atypique. Nombre d'entre nous se sont formés sur le tas. On est forcé, du jour au lendemain, à porter plusieurs casquettes, dont celle de juriste. Notre activité exige que nous travaillions avec tous les Directeurs du Conseil Général ou de la ville. Nous ne disposons pas toujours, ni de la disponibilité, ni des compétences nécessaires ce qui rend notre situation pour le moins complexe. Je souhaite aborder un second point. Il est constamment mis en avant que l'ESS crée des emplois. Or, ce n'est pas son seul objectif. Ce serait réduire considérablement sa portée que d'estimer que l'ESS crée uniquement des emplois. L'ESS crée également du lien, des valeurs.

Mathilde SACUTO, *Directrice déléguée à l'innovation sociale et territoriale, Conseil général de la Seine-Saint-Denis*

Je tenais à rebondir sur les propos tenus et notamment sur la volonté exprimée de rendre acteur le citoyen. Il me semble qu'il s'agit là d'une dimension essentielle de la question. La Mission d'Animation propose, à cet effet, à l'ensemble des acteurs de terrain (en premier chef les villes, les services départementaux et le secteur associatif présent sur le territoire) de travailler ensemble à l'élaboration de projets sociaux de territoire. Ces projets doivent être définis collectivement. Il faut toujours avoir à l'esprit l'objectif de créer les conditions pour que les citoyens deviennent acteurs. Il faut, pour cela, changer le regard que nous avons sur eux, voire les placer délibérément en posture d'acteurs. Les personnes en difficultés n'en sont pas moins citoyennes. Monsieur ASSOULINE a évoqué plusieurs pistes, notamment les partenariats. Ce sont des pistes que la MATPPS s'empêche de modéliser pour permettre l'émergence de toutes les variétés de construction possible.

Carine FILLON, *Journaliste*

Plusieurs sujets ont été abordés : les emplois d'avenir, la formation, le recrutement, les problèmes de manque de disponibilité ou de compétences. Qui souhaite prendre la parole.

Charles ASSOULINE, *directeur de la Direction du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'innovation*

Je ne vais pas répondre à l'ensemble des sujets. S'agissant de la formation, le sujet, comme cela a été rappelé, est essentiel. Une démarche sera proposée autour de cette question pour former les personnes qui encadrent des structures qui se retrouvent, de ce fait, confrontées à un ensemble de problématiques qu'ils ne maîtrisent pas toujours. Il s'agira de mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement de ces acteurs sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Sur la question des emplois d'avenir, je ne vois pas ce qui pourrait empêcher une crèche d'y avoir recours. Enfin, sur la question du BTP, je ne vois pas en quoi le fait que le département fasse appel à un acteur du bâtiment pour construire un collège constitue en soi une sorte d'externalisation. Les services du département ne sont pas en capacité de réaliser le programme de travaux. Je ne comprends pas l'argument. Nous avons mis en place, dans le cadre du programme de construction et de rénovation des collèges, des clauses d'insertion. 200 000 heures

d'insertion ont ainsi été programmées. Vous êtes en droit d'estimer que c'est insuffisant. Ces clauses ont permis à une dizaine de personnes, dont des allocataires du RSA, d'accéder à un emploi et une formation. Je n'ai peut-être pas compris la question.

Florence SARTHOU, *Directrice de la Direction de la prévention et de l'action sociale*

Je voudrais rajouter que, du point de vue de l'insertion, les enjeux de professionnalisation de ces structures sont considérables. S'agissant des emplois d'avenir, je compléterai en soulignant le fait que le Département, en tant qu'employeur, fait face à la pénurie des professionnels de la petite enfance et contribue au recrutement à la formation et à l'accompagnement de futurs auxiliaires de puériculture. Le département a d'ailleurs enregistré de belles réussites dans ce domaine.

Thibaud WILLETTE, *Directeur des affaires européennes et internationales au Conseil régional de Seine-Saint-Denis*

Je voudrais, pour ma part, rappeler que Via le Monde est un centre ressource et propose, à ce titre, outre des documentations, un véritable accompagnement des porteurs de projets de solidarité internationale, notamment ceux orientés vers l'économie sociale et solidaire. Via le monde peut aider un individu qui souhaiterait développer un projet dans le cadre de la solidarité internationale à structurer une association. Des formations sont proposées ainsi que des accompagnements spécifiques.

Table ronde 2

Le développement des partenariats locaux : un intérêt partagé.

Carine FILLION, Journaliste

Je vous propose de passer à la seconde table ronde. J'appelle à me rejoindre Séverine BELLEC, Directrice de la Collecterie Montreuil, Diana DRLJACIC, directrice de CAS production La Fripouille à Aubervilliers, Fouad EDDE, animateur à Underconstruction à Saint-Denis, Véronique SAINT-AUBIN, directrice de SFMAD à Stains et Lisa VALVERDE, directrice de 306° Sud à Clichy-sous-Bois. La majorité des structures présentes ont été présentées dans le film projeté précédemment. Cette table ronde aborde la question des partenariats. Les structures présentes aujourd'hui ne peuvent pas vivre sans partenariats locaux ou nationaux. Qu'attendez-vous, les uns et les autres, de ces partenariats ?

Diana DRLAJCIC, La Fripouille, Culture Art Société Production

Nous déployons des partenariats avec d'autres associations. Nous avons pour particularité d'avoir monté un partenariat innovant avec le Service de la démocratie locale. Nous partageons le même lieu qu'ils occupent pour leur permanence de quartier (les mardis et les jeudis après-midi). Ce partenariat nous permet de ne pas payer de loyer. Le lieu est modulable et peut facilement être transformé soit en service administratif soit en Fripouille. Le partenariat (essentiel pour nous puisque nous ne disposons pas d'assez de moyens pour payer un loyer) s'est avéré particulièrement compliqué à mettre en place. Nos attentes étaient plus grandes que le simple fait d'économiser un loyer. Nous attendions un support plus fort et imaginions que les deux structures allaient collaborer plus étroitement. Nous sommes, par ailleurs, trop à l'étroit. Nous partageons aujourd'hui 65 m², ce qui crée beaucoup de tensions. On aurait aimé avoir le soutien du Service de la démocratie locale pour, par exemple, trouver un autre espace de stockage ou un bureau.

Cela étant dit, les partenariats sont indispensables et notamment financiers. Sur ce point, je rappelle que les subventions sont versées pour une période maximale de trois ans. Pour obtenir de nouvelles subventions, il faut recréer un autre projet. Les associations ont besoin d'argent régulier et il serait préférable aujourd'hui d'évaluer les projets sur leur efficacité. La Fripouille est bénéficiaire du CUCS (Contrat urbain de cohésion sociale). Toutefois, l'association a appris au mois de septembre qu'elle disposerait cette année de 1000 euros en moins alors qu'elle est en pleine expansion et qu'elle a besoin de procéder à des recrutements pour tenir la boutique me permettant ainsi de disposer de plus de temps pour me consacrer aux tâches administratives et au développement de partenariats.

Séverine BELLEC, *directrice de la Collecterie*

L'ESS repose sur le partage. La Collecterie s'est associée à un très grand nombre de partenaires associatifs pour, par exemple, répondre à des appels à initiative et monter des projets. Des partenariats ont été également montés pour partager des matériels ou des locaux. La Collecterie dispose aujourd'hui de 400 m² pour environ 20 personnes. Nous avons monté des partenariats avec toutes les associations du Département qui œuvrent dans le domaine du recyclage dans une démarche de sensibilisation à l'environnement. Nous avons récemment développé un partenariat avec la régie de quartier et l'OPHM (Office Public de l'Habitat Montreuillois)

Fouad EDDÉ, *animateur à Underconstruction*

Underconstruction est une association d'éducation populaire. Nous travaillons avec un panel d'associations et d'institutions très différentes, toujours dans une approche de co-construction pédagogique. Nous mettons en place avec les acteurs avec lesquels nous travaillons, des réunions, des préparations, pour nous conformer au mieux aux besoins non seulement des partenaires, mais également des publics qui sont accueillis. Notre local ne reçoit pas le public et nous sommes donc conduits à nous déplacer dans l'ensemble de l'Île-de-France, principalement la Seine-Saint-Denis (qui représente environ 50 % de notre activité).

Je souhaite insister sur la notion de co-construction pédagogique. Lorsqu'on propose un jeu, on s'emploie à travailler avec le partenaire pour définir quels sont les objectifs spécifiques du public. Avant d'organiser des activités autour de la lecture de la fiche de paie, nous nous employons, au préalable, à définir le type de public auquel nous nous adressons, quels sont les orientations professionnelles des participants. Les axes des animations sont orientés en fonction du public.

Bien évidemment, l'association fait face à un certain nombre de freins. Il peut s'agir, par exemple, des blocages de nature administrative. Underconstruction travaille très bien avec un grand nombre de collectivités et notamment, comme cela a été rappelé dans le film, avec les ludothèques de Saint-Denis. Nous intervenons ainsi régulièrement dans ces ludothèques, malgré les freins.

Isabelle BÉNÉDIC, *Responsable de circonscription, service social départemental, CG93*

Mes camarades de table ronde ont beaucoup parlé de freins matériels et administratifs. C'est leur réalité. Mon discours risque de paraître quelque peu décalé puisque je ne fais pas partie de l'économie sociale et solidaire et que pour moi, le premier frein au partenariat c'est l'éloignement réciproque des acteurs de terrain. Lorsqu'on m'a demandé de participer à cette journée, j'ai accepté tout en pensant que je n'étais peut-être pas la mieux placée pour évoquer ce sujet car les services sociaux ne connaissent pas bien vos structures. J'ai l'audace de penser que cette méconnaissance est réciproque. Je vous propose donc, aujourd'hui, de présenter, dans ses grandes lignes, le service social.

Le service social départemental regroupe 33 circonscriptions qui couvrent l'ensemble du territoire. Notre mission inscrite, depuis 1975 dans le Code de l'action sociale et des familles, est d'aider les personnes à accéder à l'autonomie. Assez paradoxalement, notre mission est d'aider les gens à se passer de nous. Évidemment, pour accéder à l'autonomie, un certain nombre de besoins fondamentaux doivent être remplis (un

logement, un travail, des droits ouverts). Notre service social est polyvalent. Il s'adresse à tous les publics, quelles que soient leurs difficultés. Nous rencontrons, à ce titre, tout type de problèmes, qu'ils soient financiers, administratifs, résidentiels ou liés à la santé. Nous appréhendons ces problèmes comme des généralistes. La plupart des personnes que nous recevons sont confrontées à des problèmes en spirale. On parle souvent de difficultés sociales qui freineraient l'insertion professionnelle. À l'inverse, les difficultés professionnelles peuvent entraîner une multitude de problèmes sociaux. L'assistante sociale polyvalente va tenter de trouver le lien entre toutes les difficultés. Pour cela elle travaille simultanément sur plusieurs champs et fait donc appel à un certain nombre de partenaires, notamment spécialisés.

Nous travaillons avec les partenaires spécialisés à plusieurs niveaux. Les situations individuelles sont traitées, avec les différents partenaires, au cas par cas. Des actions collectives sont menées pour traiter des problèmes récurrents. Le service social participe également à des réseaux d'échange sur des thèmes particuliers qui trouvent une résonance singulière sur nos territoires : la violence faite aux femmes, l'emploi des jeunes, les difficultés de santé mentale.

Le service social intervient, la plupart du temps, à partir d'une demande qui leur est formulée. Bien évidemment, les personnes qui font appel au service ne demandent pas de devenir autonomes. Ils demandent une place en crèche, un logement. Ils demandent une prestation matérielle. L'assistante sociale a pour mission de repérer le besoin derrière cette demande et de voir, avec la personne, les moyens qui peuvent être mobilisés pour combler ce besoin. Contrairement à une idée communément répandue, le service social « ne fait pas pour et à la place des gens ». Il conseille, il informe, il oriente, y compris vers le secteur de l'ESS. Le service social accompagne les personnes. Souvent la réponse qui est fournie n'est pas celle que la personne avait imaginée au préalable.

Pourquoi aujourd'hui nous devons nous rapprocher les uns des autres ? D'abord parce que nous avons à faire avec un public commun. Les structures de l'ESS peuvent ainsi orienter leurs usagers vers les services sociaux. Pour ce faire, il vaut mieux éviter les prescriptions : l'assistante sociale, vous l'aurez compris, ne fournira pas forcément la réponse que vous aviez imaginée lorsque vous avez orienté un usager. Il ne faut pas, non plus, attendre un retour systématique de la part de l'assistante sociale. Le secret professionnel doit être préservé. Toutefois, si on se connaît, si on se fait confiance, si la personne a donné son accord, un projet d'aide élaboré en commun par le service social et la structure de l'ESS pourra peut-être être proposé

Par ailleurs, le service social peut décider, dans l'autre sens, d'orienter des usagers vers les structures de l'ESS. Il a, pour cela, besoin de vous connaître, de vous faire confiance.

Enfin, certaines de nos actions collectives, pourraient peut être un jour rentrer dans la sphère de l'économie sociale et solidaire. Ces actions sont, pour les services sociaux, assez innovantes et atypiques. Elles ont pour objectif d'offrir à des personnes isolées des espaces de socialisation en vue de valoriser leurs compétences, de développer la solidarité et de leur permettre de s'approprier l'espace public. J'ai, sur mon territoire, deux exemples.

Le premier groupe est né à l'initiative du Projet de ville. Il s'agit d'un groupe de présentation des monuments parisiens. Des usagers se réunissent une fois par semaine et préparent (parfois seuls, parfois avec l'aide d'un travailleur social) la présentation d'un monument historique. Cette présentation peut prendre la forme d'une visite guidée ou d'une conférence. Le second groupe – le tricot social club – est encore en phase de projet et devrait être mis en place en 2015. Il s'agit de constituer un groupe d'usagers qui se réunirait autour d'une activité de tricot. Les objectifs en termes de travail social sont : l'échange de connaissances, l'organisation d'une discussion autour de sujets de l'actualité, le don ou la vente de produits. L'idée est de laisser progressivement la main au groupe pour que les gens puissent décider eux-mêmes des activités qu'ils souhaitent développer.

En guise de conclusion, je dirai qu'aujourd'hui, le principal frein auquel nous devons faire face est notre méconnaissance réciproque. Nos activités sont très différentes. C'est important, il me semble, de le rappeler. Chacun son métier, toutefois, nous avons besoin, dans le même temps, les uns des autres car aucun de nous ne peut prétendre régler seuls les problèmes auxquels sont confrontés nos publics. Une solution serait d'organiser des rencontres sur le terrain, pour apprendre à se connaître et à se faire confiance.

Véronique SAINT-AUBIN, *SFMAD Solidarité Formation Mobilisation Accueil et Développement*

Les partenariats existent déjà. Heureusement, des expériences importantes de partenariats avec les circonscriptions sont menées d'ores et déjà sur le terrain, au niveau local. Le premier groupe de recherche d'emploi pour les femmes a été monté en 1984 avec le service social. La maison de l'emploi de Saint-Denis organise, tous les deux mois, des rencontres. Tous les partenaires – les services sociaux, la CAF, la crèche, la ville, la mission locale – se réunissent autour d'une table pour bâtir collectivement des projets. Nous avons monté, par exemple, un projet intitulé « Chef au féminin ». Nous espérons monter prochainement un Food truck. Un certain nombre d'initiatives sont ainsi développées au niveau local. Je pense, par exemple, à Villetaneuse où l'initiative prise (en partenariat avec le service social) pour recruter une assistante maternelle a permis de faire évoluer la loi sur le tiers payant.

Si des actions sont effectivement développées, le plus important aujourd'hui est de se connaître pour se reconnaître. Lorsqu'on travaille seul dans son coin, on a rapidement l'impression d'être les meilleurs dans notre domaine et on ne pense pas toujours qu'on pourrait être encore meilleur en travaillant avec les autres. Il est vrai que les partenariats prennent du temps, ce dont nous ne disposons pas toujours. Le temps c'est de l'argent, y compris dans le champ de l'ESS.

Une intervenante

Le temps c'est effectivement de l'argent. Or, la principale difficulté aujourd'hui provient du fait que les associations sont obligées de consacrer un temps considérable aux tâches administratives. Lorsqu'elles montent un projet, elles sont d'un seul coup noyées sous les obligations administratives, toutes très chronophages. Les acteurs associatifs en souffrent d'autant plus qu'ils n'ont pas toujours été formés pour répondre aux exigences

administratives. C'est d'ailleurs peut-être pour cette raison qu'ils y consacrent autant de temps.

Une intervenante

Je suis responsable de circonscription de service social à Sevran. J'ai pris ce poste récemment. Lorsqu'on arrive sur un territoire, notre premier réflexe n'est pas de nous informer des activités menées par l'ESS. Nous avons pourtant, tous autant que nous sommes, connu des expériences fortes avec le monde associatif. Je me rappelle, pour ma part, avoir organisé des rencontres avec l'association Defi Frip. Des rencontres riches en partage, en lien social. Un groupe de professionnels accompagnait un groupe d'utilisateurs pour acheter des vêtements auprès de l'association. De même, lorsqu'une famille a besoin d'améliorer son logement, les assistantes sociales n'ont pas forcément le réflexe de faire appel à une entreprise de l'ESS. Le champ des possibles est très vaste. Les services sociaux ont beaucoup de missions et c'est à l'occasion de rencontres que des projets communs pourront être menés. Encore faut-il susciter ces rencontres. Comme l'a rappelé Isabelle BÉNÉDIC, nous devons, dans un premier temps, nous connaître pour nous faire confiance.

Diana DRLAJCIC, *La Fripouille (Culture Art Société Production)*

Nous nous employons, depuis notre création à développer avec le CCAS d'Aubervilliers un partenariat. Il n'a toujours pas été monté.

Isabelle BÉNÉDIC, *Service social, CG93*

Bien qu'ils concourent tous les deux à l'action sociale, le service social et le CCAS sont deux services différents.

Diana DRLAJCIC, *La Fripouille (Culture Art Société Production)*

Je ne le savais pas. Personnellement, je me retrouve seule sur le terrain. J'ai pu recruter une personne en contrat d'avenir, mais elle n'est pas formée. L'ESS crée des postes. Mais de quels types de postes s'agit-il ? On recrute essentiellement des emplois en CEI, y compris aux postes de commande, parce qu'on ne dispose pas de partenariats financiers solides. Après trois ans de sollicitations, j'ai enfin réussi à avoir un rendez-vous avec le CCAS. Il faut savoir que ce partenariat ne coûtera rien au département. Il s'agit tout simplement de fournir aux personnes en difficulté un bon qui leur permettrait de dépenser à la Fripouille la somme qui leur aurait été fournie en urgence sociale. Nous avons passé un temps considérable pour monter ce projet de partenariat. Un temps dont nous ne disposons pas.

Séverine BELLEC, *Directrice de la Collecterie*

Il ne faut pas oublier que toutes les actions que nous pouvons mener collectivement sont aujourd'hui limitées compte tenu du contexte de précarité. Les subventions ne cessent de diminuer. On nous demande aujourd'hui de développer notre autofinancement, de rentrer en concurrence, de baisser nos coûts, de dégager nos marges. Autant d'objectifs qui sont en contradiction avec les principes que nous soutenons et portons en tant qu'association de l'ESS. Nous développons des projets éphémères avec des emplois éphémères. Certes, nous bénéficions des emplois d'avenir, mais non seulement ces derniers sont limités en termes de financement, mais également en termes de temps.

Dans trois mois, notre association devra remonter une équipe. Non seulement l'association et les projets qu'elle peut porter sont fragilisés, mais les conditions créées pour les travailleurs sont loin d'être optimales. Ce ne sont pas les conditions que nous défendons.

Carine FILLION, Journaliste

Cette demi-journée d'étude aura permis à chacun de comprendre les missions et les champs d'activités des uns des autres. L'objectif doit être de favoriser et multiplier les rencontres sur le terrain.

Diana DRLAJCIC, La Fripouille (Culture Art Société Production)

Les associations doivent pouvoir se faire entendre par les décisionnaires ; les décideurs, les directeurs sont souvent absents. Les acteurs associatifs doivent être réunis autour d'une table, en présence des décisionnaires, pour aborder librement toutes les problématiques (et les points positifs) en vue de faire évoluer de façon concrète et positive le secteur de l'ESS.

Isabelle BÉNÉDIC, Responsable de circonscription, service social, CG93

Les partenariats se construisent sur le terrain, mais pour monter un partenariat, il faut pouvoir aborder tous les sujets, y compris ceux qui fâchent.

Conclusion

Mathilde SACUTO, Directrice déléguée à l'innovation sociale et territoriale, Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Je voudrais, dans un premier temps, remercier tous ceux qui ont concouru à l'organisation de cette journée. Une organisation assez complexe à monter. Notre ambition, qui était d'organiser un temps d'échange entre le monde de l'ESS et celui des professions sociales, constitue une première. Je tiens également à remercier l'équipe de la MATPPS ainsi que celle de la DEEFI. Je remercie mes collègues directeurs qui nous ont fait l'amitié de venir et de nous présenter leurs activités.

Les échanges me permettent aujourd'hui de tirer quelques fils. Quels sont les points communs entre ces deux mondes des acteurs de l'ESS et du social ? Deux mondes qui se parlent plus qu'on ne le pense. Ils partagent un même rapport à l'humain. Nous essayons, au sein de l'ESS, de ne pas être uniquement dans l'économique. L'activité est sur le fil du rasoir. Elle est parcourue par des tensions extrêmement fortes et fait ainsi face à un danger : basculer dans l'économie de marché. Cette tentative réussie de proposer d'autres voies en plaçant l'humain au centre des projets est porteuse d'espoir.

C'est dans ce cadre que le dialogue avec le social, le service social au premier chef, prend tout son sens. Généraliste, le service social reçoit, sans aucun filtre, toutes les personnes qui veulent bien s'adresser à lui. L'ESS et le social partagent cette volonté de placer l'humain en tant que sujet et en tant qu'acteur au cœur de leurs démarches. Cette approche, que j'estime fondamentale, permet d'envisager un travail en commun.

Le travail social comme l'ESS semblent, par ailleurs, se situer dans les interstices, dans les failles de la société. C'est pourquoi ils sont confrontés à des enjeux dont on a bien vu ce matin (et l'intervention de Monsieur FORTI était très éclairante sur le sujet) à quels points ils étaient complexes. Ils mettent en jeu à la fois le terrain dans sa quotidienneté, dans son rapport aux gens, et les acteurs au niveau du département qui tentent de mettre en œuvre des politiques publiques. Les acteurs départementaux doivent faire face à une réglementation extrêmement lourde et complexe. Si la loi ESS offre des opportunités, dans le même temps la réglementation qui fait obligation d'avoir recours au marché public n'a pas évolué. Il est difficile pour les collectivités d'encourager l'ESS sans être obligé de plonger ces acteurs dans la lourdeur de la réglementation de la commande publique.

La mission d'animation s'emploie à créer des ponts, des liens et à proposer des outils et des approches de projets sociaux de territoire. Il a été dit que les projets ne pouvaient être construits que sur le terrain, au niveau local. Je partage ce point de vue. Lorsqu'on monte un projet social de territoire, on propose à l'ensemble des acteurs du territoire de construire collectivement un projet avec la population. Tous les niveaux sont consultés : le niveau politique avec les élus locaux, le niveau administratif avec les instances, le niveau associatif, et les partenaires sociaux. Cette volonté de synergie est peut-être utopique, mais je suis convaincue qu'il n'y a pas d'autres solutions.